

Le 17 juillet 2015

Stella Leney
Directrice principale – Environnement
et affaires corporatives
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

[REDACTED]

N/Référence : C-4820

Objet : Demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après Loi sur l'accès)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre courrier électronique du 9 juillet 2015 concernant l'année de construction de la ligne électrique longeant la montée du Domaine à Mascouche, ainsi que les moyens utilisés depuis pour contrôler la végétation.

Nous vous confirmons, tel qu'il vous a été mentionné dans le courriel de [REDACTED] du 10 juillet dernier, que la ligne a été construite en 1969 et que deux interventions ont eu lieu en 2002 et 2009, afin de maîtriser la végétation bordant ladite ligne :

Année	Interventions
2002	<ul style="list-style-type: none">• Coupe manuelle et traitement de souches à l'aide de débroussailleuses• Application locale de phytocide (Triclopyr) sur la souche• Traitement en coupe manuelle des zones sensibles (cours d'eau, puits, etc.)
2009	<ul style="list-style-type: none">• Coupe manuelle à l'aide de débroussailleuses• Aucune application de phytocide

De plus, une coupe est effectuée au besoin, environ tous les quatre ans, sur les arbres de la lisière boisée d'environ 220 mètres qui se trouvent près de la rivière et des zones de dégagement sécuritaire.

Comme il vous a été mentionné par [REDACTED], les données concernant les moyens utilisés pour maîtriser la végétation ne sont disponibles que depuis 2000. Ainsi, nous ne pouvons vous transmettre les informations demandées pour les années antérieures car elles ne sont pas compilées dans nos systèmes et seraient difficilement vérifiables. En conséquence, nous invoquons donc les articles 1 et 15 de la Loi sur l'accès dont nous joignons copie en annexe.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

[REDACTED]

Stella Leney
p.j.